

MAIRIE de  
**PARON**  
89100



Téléphone 03.86.83.93.93  
Télécopie 03.86.83.93.91

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010**

(articles L. 2121-7 et R. 2121-8  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le dix-sept mai deux mille dix à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, en séance publique, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.*

**Etaient présents** : M. Jean-Claude VERGNOLLES, M. Christian JACQUES, Mme Marie-Cécile DURAND-VIEL, M. Michel GUILLOT, Mme Anne CARILLER, M. Michel BOUCHERON, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, adjoints, Mme Valentine VETTORI, Mme Janine FAHRNER, Mlle Marie-Thérèse CHICOUET, M. Roger DEMESY, M. Claude DEGRÉMONT, Mme Odile IMBERT, M. René ROLIN, Mme Danielle GOURRAUD, M. Jean-Marc CHAFFAROD, Mme Anne-Marie DEBAIS, M. Francisco NEVES, Mme Micheline FLIZOT, Mme Nathalie PERRICHON, M. Alain FOUCHY, Mme Simone DURANTON, M. Jean-Luc GUILLOTON

**Etaient excusés** : M. Maxime BAILLY (pouvoir à Mme CARILLER), Mme Nicole NOYER (pouvoir à M. CHATOUX)

**Etait absent** : M. Jacques TIBY

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie PERRICHON

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Nathalie PERRICHON est nommée secrétaire de séance.

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2010**

Madame PERRICHON donne lecture du compte rendu de la séance du 22 mars 2010 qui, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Evoquant la commission de la circulation qui s'est réunie ce jour, Monsieur le Maire annonce la mise en place de feux tricolores « intelligents » avenue Aristide Briand, le 26 mai prochain.

En outre, il propose au conseil municipal de former un vœu en vue de l'installation d'un radar sur l'avenue de la Liberté. Cette motion est adoptée.

S'agissant de l'aménagement de la déviation sud de Sens, Monsieur le Maire précise que le démarrage des travaux relatifs aux ouvrages d'art est imminente.

Par ailleurs, il fait part à l'assemblée municipale de son intention de doter le pôle culturel Claude Debussy d'un système de vidéo-surveillance extérieur en raison de la multiplication des incivilités sur le site.

Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les communications suivantes :

- notification de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement du préau du restaurant scolaire pour le centre de loisirs ;
- organisation de la 10ème édition de l'opération « Fête des Voisins », le 28 mai prochain ;
- remerciements du Président de la Communauté de Communes du Sénonais pour la contribution de la commune de Paron à l'opération « Nettoyage de Printemps 2010 » qui a rencontré un vif succès ;
- remerciements de Madame BENOISTE-MOREL, Présidente de l'Académie d'Arts Plastiques Avenue Indigo pour le soutien financier de la commune ;
- remerciements de Madame Yvonne GUILHEMANE, pour la composition florale qui lui a été remise au nom de l'assemblée municipale à l'occasion de son centième anniversaire ;
- réunion de la commission des travaux et de l'urbanisme le 1er juin à 18 heures (visite des bâtiments en construction de Brennus Habitat et du lotissement SOFIAL, de la zone de l'Univers, du local pour l'aménagement du futur centre de loisirs à l'école Calmette).

<b>DELIBÉRATIONS</b>
----------------------

### **RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR 2009-2010**

Le conseil, à l'unanimité,

- fixe à 777 € par élève, le montant maximum de la contribution à demander aux communes de résidence des enfants scolarisés à Paron au cours de l'année scolaire 2009-2010 ;
- autorise le maire à signer les conventions correspondantes avec les communes de résidence ;
- précise que les communes de résidence des enfants scolarisés en CLIS relèvent des mêmes dispositions.

### **EXTENSION DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ**

Le conseil, à l'unanimité,

- décide de mettre en place un centre de loisirs pour les 4-7 ans pendant les vacances d'été ;
- adopte le budget de ce nouveau service :

DÉPENSES		RECETTES	
Salaires	6 000,00 €	Participation des familles (calculé au tarif moyen de 40 €/semaine)	6 400,00 €
Repas/goûters	1 800,00 €	CAF PSO	3 000,00 €
Fournitures	500,00 €	CAF aide au temps libre (3,55 € par jour)	800,00 €
Transport	1 800,00 €	Commune	0,00 €
Activités	1 500,00 €		
<b>Total</b>	<b>11 600,00 €</b>		<b>11 600,00 €</b>

– adopte le tarif suivant :

	<b>Paron</b> QF < 650 (aide au temps libre CAF)	<b>Paron</b> QF > 650	<b>Hors Paron</b>
Semaine avec repas	<b>30</b> (+17,75) = 47,75 €	40,00 €	50,00 €
Journée avec repas	<b>6</b> (+ 3,55) = 9,55 €	8,00 €	10,00 €
Journée sans repas	<b>7 €</b> - aide au temps libre CAF	5,45 €	7,45 €
Journée avec sortie	9,55 € + prix billetterie	8 € + prix billetterie	10 € + prix billetterie

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L'ANNÉE 2010

Le conseil, à l'unanimité

– décide la répartition suivante des subventions aux associations et organismes divers :

ASSOCIATION – ORGANISME	ATTRIBUTION	DÉJÀ VERSÉ
-------------------------	-------------	------------

<b>TOTAL ENVELOPPE CLASSES DE NEIGE : 15 000 € (délibération du 22/03/10)</b>		
Classes de neige		9 543,00 €

<b>TOTAL ENVELOPPE ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS : 55 000 € (délibération du 22/03/10)</b>		
Maison Familiale et Rurale du Jovinien	40,00 €	
Maison Familiale et Rurale – Ecole d'horticulture et du paysage du Sénonais de Gron	175,00 €	
Association Familiale des Lycées et Instituts Privés de Sainte-Colombe	600,00 €	
CIFA Auxerre	160,00 €	
CFA Bâtiment et BTP de l'Yonne	200,00 €	
Collège André Malraux – Education à l'environnement	300,00 €	
Collège André Malraux – PAM	500,00 €	
PEP de l'Yonne	80,00 €	
<b>Total enseignement formation</b>	<b>2 055,00 €</b>	
Avenir de Paron culture et loisirs	6 000,00 €	
Alternance	1 500,00 €	
Les Amis du Web Icaunais	500,00 €	
FNACA Comité de Paron	80,00 €	
Association Académie Avenue Indigo	600,00 €	
<b>Total culture</b>	<b>8 680,00 €</b>	

Association du Conseil Municipal de Jeunes de Paron	1 000,00 €	
<b>Total jeunesse</b>	<b>1 000,00 €</b>	
Association des bibliothèques de l'hôpital et des maisons de retraite de Sens et sa région	80,00 €	
SPA de l'Yonne – Refuge de Nailly	600,00 €	
Maxime + (leucémie)	80,00 €	
Association des étudiants infirmiers de Sens	200,00 €	
ADMR Collemiers	300,00 €	
Croix Rouge (délégation locale du Nord de l'Yonne)	100,00 €	
ACOR association du centre de l'Orval – Lixy (traumatisés crâniens)	100,00 €	
Secours Catholique	100,00 €	
<b>Total interventions sociales et santé</b>	<b>1 560,00 €</b>	
Association Prévention Routière	100,00 €	
ADAVIRS	100,00 €	
<b>Total sécurité</b>	<b>200,00 €</b>	
Mission locale du Sénonais	500,00 €	
<b>Total emploi</b>	<b>500,00 €</b>	
CNAS	16 225,00 €	
Amicale du personnel communal	4 000,00 €	
<b>Total action sociale personnel communal</b>	<b>20 225,00 €</b>	
Gymnastique sportive	600,00 €	
Vélo club	1 000,00 €	
<b>Total associations sportives hors enveloppe sports</b>	<b>1 600,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>35 820,00 €</b>	

<b>TOTAL ENVELOPPE SPORTS : 58 000 € (délibération du 22/03/10)</b>		
Paron Sens Escrime		757,88 €
Avenir de Paron sport		11 157,76 €
Elan Sens Paron Basket		2 780,37 €
PSCM Football		11 526,13 €
Club Alpin Français (escalade)		1 126,11 €
Association Foot Salle		151,72 €
<b>Total sports</b>		<b>27 499,97 €</b>

- rappelle que les subventions supérieures à 200 € donnent lieu au versement d'un acompte de la moitié de leur montant, le solde étant réglé à l'appui des pièces justificatives visées à l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, sauf dispositions contraire mentionnées dans toutes conventions passées avec les associations concernées.

### **CONTRATS AIDÉS – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER DES CONVENTIONS AVEC L'ETAT POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS**

Le conseil, à l'unanimité

- autorise le maire à signer avec l'Etat des conventions pour le recrutement :
  - d'un agent affecté au service voirie à hauteur de 35 h
  - d'un agent affecté aux espaces verts à hauteur de 35 h
  - d'un agent affecté au service des sports à hauteur de 35 h
  - de trois agents pour le service périscolaire/cantine à hauteur de 30 à 35 h

pour une période allant de 6 à 12 mois selon le contrat ;

- autorise le maire à effectuer les recrutements correspondants ;
- autorise le maire à signer les éventuelles reconductions.

## CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Compte tenu de la possibilité d'obtenir une subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales et des perspectives d'octroi des autres subventions demandées dans le cadre de l'opération relative à la construction d'un centre de loisirs, le conseil, à l'unanimité

- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses	Recettes
Montant de la dépense subventionnable HT	230 673,00	
Subvention sollicitée au titre de la DGE (30 %)		69 201,00 €
Subvention CAF (40 %)		92 269,00 €
Réserve parlementaire (3,46 %) (arrêté ministériel du 25/02/2010)		8 000,00 €
Commune (emprunt et autofinancement - 26,54%)		61 203,00 €
		<b>230 673,00 €</b>

- autorise le maire à solliciter les subventions susmentionnées.

## BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire suivante :

### Fonctionnement

Article	Intitulé	Fonction	Centre de coût	Dépenses		Recettes	
				Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
64168	Autres emplois d'insertion	020	ADMI	60 000,00			
74718	Etat autres	020	ADMI			54 000,00	
70632	Redevances à caractère de loisirs	421	LOISIRS			6 400,00	
7478	Autre organisme	421	LOISIRS			3 000,00	
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	421	LOISIRS			800,00	
6042	Achat de prestations de service	421	LOISIRS	3 300,00			
60623	Alimentation	421	LOISIRS	400,00			
60632	Fournitures de petit équipement	421	LOISIRS	500,00			
6247	Transports collectifs	421	LOISIRS	1 800,00			
6247	Transports collectifs	020	ADMI		1 800,00		
				66 000,00	1 800,00	64 200,00	0,00
				64 200,00		64 200,00	
				0,00			

### Investissement

Article	Intitulé	Fonction	Centre de coût	Dépenses		Recettes	
				Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
2183	Matériel informatique et bureautique	020	ADMI		2 000,00		
2183	Matériel informatique et bureautique	020	Opération 9009	2 000,00			
				2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
				0,00		0,00	
				0,00			

**TRANSFORMATIONS D'EMPLOI – Création de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2e classe et d'un emploi d'adjoint technique principal de 1e classe et suppression de deux emplois d'adjoint administratif de 1e classe et d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe**

Le conseil, à l'unanimité, décide

- de supprimer deux emplois d'adjoint administratif de 1ère classe au 1er juin 2010 et un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1er juillet 2010 ;
- de créer deux emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 1er juin 2010 et un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe au 1er juillet 2010 ;
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**ACQUISITION DES TERRAINS POUR LA FUTURE MAIRIE – 2ème tranche**

Le conseil, à l'unanimité,

- décide l'acquisition d'une parcelle d'une superficie totale de 4 819 m<sup>2</sup> et constituant la deuxième tranche des emprises foncières de la future mairie, cédée par Brennus Habitat pour le prix de 17,22 € le m<sup>2</sup>, soit 82 983,18 € ;
- autorise le maire à comparaître à l'acte notarié à intervenir.

Monsieur le Maire rappelle que les acquisitions foncières réalisées dans le cadre de cette opération s'achèveront en 2011. Toutefois, il doute que la construction de la nouvelle mairie intervienne avant la fin du mandat du conseil municipal.

**CONVENTION DE BAIL POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS HERTZIEN**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de bail à passer avec la société NET BOURGOGNE, 2 bis rue du Cap Vert à QUÉTIGNY (21800), en vue de l'installation d'un relais hertzien.

En marge de ce dossier, Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Sénonais va réaliser prochainement un état des lieux relatif au déploiement du haut débit sur l'ensemble du territoire communautaire. Par ailleurs, l'intercommunalité étudie le financement de la desserte des zones d'activités par la fibre optique.

**QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS**

Madame CARILLER remercie le personnel des services techniques de la commune pour leur participation à l'organisation du Raid Sénon, les 8 et 9 mai derniers.

Monsieur le Maire se déclare très contrarié par la mise en cause de la municipalité lors de l'assemblée générale de la section tennis de table de l'Avenir de Paron et tient à apporter quelques précisions à ce propos. D'une part, le conseil municipal était représenté lors de la réunion en la personne de Monsieur TIBY et, d'autre part, Monsieur le Maire souligne que 25 000 € ont été inscrits au budget pour l'installation de rideaux dans la salle réservée aux pongistes au gymnase du collège. Néanmoins, il importe de rappeler que l'équipement appartient au Conseil Général et non à la Commune de Paron.

De ce fait, les démarches administratives sont allongées et l'architecte a dû être consulté en vue de l'aménagement à réaliser.

Par ailleurs, Monsieur le Maire tient à rappeler que la section tennis de table va être dotée dans l'année d'un local de rangement .

Eu égard aux avantages et aux équipements dont disposent les associations paronaises, Monsieur le Maire considère que les critiques dont l'équipe municipale a fait l'objet sont infondées.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame VETTORI de son poste de conseiller communautaire pour raison de santé.

Pour sa part, Monsieur JACQUES adresse ses remerciements à la directrice générale des services et au responsable des services techniques de la mairie pour les moyens mis en œuvre lors de la soirée cabaret. L'implication des personnels municipaux a contribué au succès de cette manifestation culturelle.

Monsieur JACQUES indique qu'un tee-shirt à l'effigie de la Fête des Voisins a été remis aux conseillers municipaux et insiste sur le caractère convivial de cet événement qui vise à tisser un lien intergénérationnel entre les habitants. Il rappelle que l'édition 2010 de la Fête des Voisins aura officiellement lieu le vendredi 28 mai prochain. Toutefois, ces événements conviviaux peuvent être organisés à toute autre date. Les personnes souhaitant y prendre part doivent s'inscrire à la mairie. Il invite les membres du conseil municipal à relayer cette information auprès de la population.

L'adjoint chargé des affaires culturelles annonce les prochains spectacles proposés par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse :

- concerts « Il était une fois... la clarinette » en collaboration avec l'école de musique de Villeneuve-sur-Yonne, le samedi 22 mai à 20 heures 30 au théâtre de Villeneuve-sur-Yonne et le dimanche 23 mai à 15 heures en l'église Sainte-Florence de Paron ;
- spectacles « Mosaïques » au théâtre municipal de Sens, en collaboration avec l'école de musique de Sens, les vendredi 4 juin à 20 heures 30, samedi 5 juin à 20 heures 30 et dimanche 6 juin à 15 heures au théâtre municipal de Sens ;
- représentation de l'école de danse de Paron, le samedi 19 juin au gymnase du complexe Roger Treillé.

Répondant à une question posée par Madame FLIZOT, Monsieur le Maire indique que Messieurs MOURIER et SOUBIROUS poursuivent leurs recherches en vue de la parution d'un ouvrage consacré à l'histoire de Paron.

Madame CARILLER signale que la manifestation « Sport en Famille » et les Olympiades se dérouleront respectivement les 29 mai et 26 juin prochains.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au CNAS (comité national de l'action sociale). A cet effet, une réunion destinée à présenter aux agents de la commune les prestations proposées par l'organisme aura lieu le 27 mai.

Madame DURANTON faisant part de son inquiétude quant à la multiplication des actes de vandalisme sur les abris de bus, Monsieur le Maire précise que ces mobiliers urbains appartiennent à

la Communauté de Communes du Sénonais et exprime sa crainte d'une répercussion future sur la commune des frais engendrés par ces incivilités. Aussi, a-t-il demandé à la Communauté de Communes du Sénonais de ne plus procéder au remplacement des matériels endommagés et rappelle que le coût annuel des actes de vandalisme s'élève à 90 000 euros.

Madame BLONDEAU déplore l'état de saleté du stade à l'issue du tournoi de football de l'Ascension.

Monsieur le Maire indique que tout acte de malveillance perpétré sur le territoire de la commune donne lieu au dépôt d'une plainte.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire annonce que la prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 28 juin et lève la séance à 19 heures 30.

Fait à Paron, le 17 mai 2010

Le Secrétaire,

Le Président,

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

***Maxime BAILLY***

***Bernard CHATOUX***